

Le 8 septembre 2009

Par courrier électronique

À : Tous les participants

Objet : Demande de fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 – Phase 3
Dossier R-3692-2009 Phase 3.

La Régie a pris connaissance des demandes de la FCEI et du GRAME demandant un délai jusqu'au 14 septembre 2009 pour la production des demandes de renseignements à Gazifère dans le cadre de la Phase 3 du dossier mentionné en rubrique.

La Régie accueille ces demandes et, pour fin d'équité, accorde à tous les intervenants un délai jusqu'au **14 septembre 2009 à 12 h** pour le dépôt des demandes de renseignements à Gazifère. Elle reporte au **25 septembre 2009 à 12 h** l'échéance pour le dépôt des réponses de Gazifère à ces demandes.

La Régie maintient cependant l'échéance du 5 octobre 2009 fixée par sa décision D-2009-115 pour le dépôt de la preuve des intervenants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/